RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Premium Hard Wax

Art-Nr. 37.873

Identifiant unique de formulation UFI: N991-J0G9-900Y-20P6

Composant(s) déterminant la classification de danger
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques, Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produit d'entretien

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l´information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Titulaire de l'autorisation
YC Nautica-Sport Bern AG
Moserstrasse 2
CH-3014 Bern
Téléphone 0041 (0)31 331 92 41
Télécopie 0041 (0)31 331 93 78
E-mail info@ycnautica.ch
Site web www.ycnautica.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH	+49 40 511 37 80 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.
Tox Info Suisse	145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Flam. Liq. 3, H226	
STOT SE 3, H336	

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Asp. Tox. 1, H304	
Aquatic Chronic 3, H412	

Consignes en cas de risques physiques
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque
Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques, Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes

Pictogrammes des risques



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P331 NE PAS faire vomir.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires sur les dangers
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Prescriptions particulières concernant l'emballage
Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
	927-241-2		Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	> 60 - 90 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412; EUH066	ATE(voie orale): > 5000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
	932-020-9		Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	< 25 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411; EUH066	ATE(voie orale): > 7100 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2200 mg/kg ATE(inhalation poussières/brouillards): > 9.4 mg/L

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119471843-32-XXXX	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques
01-2119548395-31-XXXX	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Consultez un médecin si les symptômes apparaissent et / ou persistent.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Après le nettoyage de la peau, appliquez une crème/pommade grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
NE PAS faire vomir - risque d'aspiration !
Demander immédiatement un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Les symptômes suivants peuvent se manifester:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Les symptômes suivants peuvent apparaître si le produit parvient dans les poumons : toux, respiration haletante, voies respiratoires encombrées, essoufflement et/ou fièvre.
État inconscient
Dépression du système nerveux central
Maux de tête
Nausée
Vertiges

Effets
En cas d'ingestion suivie de vomissements, il peut y avoir aspiration dans les poumons, ce qui peut entraîner une pneunomie chimique ou une asphyxie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO2)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Les vapeurs peuvent parcourir de grandes distances au-dessus du sol et s'enflammer.
Dans l'eau, le produit flotte sur et peut être relancé.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Classe de feu
B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction).
Formulaires surfaces glissantes avec de l'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Eloigner toute source d'ignition.
En cas de production de vapeurs/aérosols, utiliser une protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ne pas disperser le produit avec de l'eau.
Ne pas rincer à l'eau - risque extrême de glissade !
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (par exemple, par un confinement ou des barrières à hydrocarbures).
Éliminer de la surface de l'eau (par exemple, en écumant, en aspirant).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Autres informations

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter de:
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
génération/formation d'aérosols
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Retour de flamme sur longue distance possible.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter les sources de chaleur.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.
Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir à l'écart des substances combustibles, inflammables et des sources d'ignition.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	77 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	170 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	871 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	12 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	46 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	0.85 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	46 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	85 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques	185 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	3 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	0.0268 mg/L	eaux, eau de mer	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	0.268 mg/L	eaux, eau douce	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	8.1 mg/kg poids à sec	sédiment, eau de mer	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	8.1 mg/kg poids à sec	sédiment, eau douce	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	5.6 mg/L	station d´épuration (STP)	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes	35 mg/kg poids à sec	terre	

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes de protection

Protection des mains
Matériau approprié:
NBR (Caoutchouc nitrile)
Producteur: KCL / Honeywell International Inc.
Modèles de gants recommandés: KCL Camatril
Ou des produits similaires d'autres fabricants.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:
vêtement de protection

Protection respiratoire
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
aspiration insuffisante
effet prolongé
Appareil de protection respiratoire approprié:
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138- 160 °C		Les indications se réfèrent à l'composant principal.
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	27 °C		
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C		Les indications se réfèrent à l'composant principal.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	non déterminé		

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Viscosité	(cinématique) 6.55 mm²/s (40°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	env. 6 hPa (20°C)		Les indications se réfèrent à l'composant principal.
Densité et densité relative	759 kg/m³ (20°C)		Les indications se réfèrent à l'composant principal.
Densité de vapeur relative	> 1 pression 1013 hPa		(air = 1.0); Les indications se réfèrent à l'composant principal.
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit en soi n'est pas explosif ; cependant, la formation de mélanges vapeur/air explosifs/inflammables est possible.

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes DL50: > 7100 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques DL50: > 5000 mg/kg Espèce Lapin	OCDE 402	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes DL50: > 2200 mg/kg Espèce Lapin	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL50: > 9.4 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

Cancerogénité

Estimation/classification
Aucune indication d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Pas d'effet connu.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Autres informations
Pas d'effet connu.

Effet narcotique

Estimation/classification
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations
Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
L'aspiration peut entraîner des lésions des voies respiratoires ou des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires
Un contact répété et prolongé avec le produit occasionne un dégraissage cutané et peut provoquer des lésions non allergiques de la peau (dermatite de contact) et/ou la résorption de substances nocives.
L'inhalation de vapeurs de produits peut entraîner des maux de tête, une somnolence et des vertiges.
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques LL50 10< 30 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes CL50: 18.4 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes NOEC 0.46 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 28 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques EC50 22< 46 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes EC50 env. 2.4 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	NOEC 1 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes EC50 > 10 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques EC50 > 1000 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition 89 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% des composés aromatiques facilement biodégradable
Biodégradation	Taux de décomposition 60 % Durée du test 60 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes On a établi la dégradabilité inhérente.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200199	autres fractions non spécifiées ailleurs

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit
Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **Remarque**
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295	ONU 3295	ONU 3295
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquette de danger	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III

Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 3295
Nom d'expédition des Nations unies	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
LD50: Dose létale 50%
LC50: Concentration létale médiane
EC50: concentration efficace 50%
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, étiquetage et emballage
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
SVHC: substance extrêmement préoccupante
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
WGK: classe risque aquatique
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: Concentration prédite sans effet
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
SCL: Specific concentration limit
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente